

ANNEXE 1 : enquête INTERVIEW

I - ORGANISATION		CRITERES		
		oui	en partie	non
Périmètre	Toute l'activité est couverte par le CIC			
Structuration du système d'information	Le travail est entièrement dématérialisé dans une seule application			
Attribution des tâches	L'organigramme fonctionnel permet d'identifier clairement et précisément les tâches et les habilitations de chacun des agents concernés par le processus			
Séparation des tâches	L'organigramme fonctionnel fait apparaître la séparation des tâches en mentionnant les acteurs effectuant un contrôle mutuel sur un même processus.			
	L'organigramme fonctionnel fait apparaître la séparation des tâches en indiquant les éventuelles fonctions incompatibles.			
Points de contrôle	Des points de contrôle de l'activité sont prévus et réalisés : auto contrôles, contrôles mutuels, contrôles de corroboration, exhaustifs, par sondages, etc			
Sécurités physiques	Les dossiers sont conservés dans un lieu protégé (armoires fermées par exemple)			

II - DOCUMENTATION			
CRITERES			
	oui	en partie	non
Documentation sur les risques	Le référentiel de contrôle interne complet et actualisé est accessible à tous les agents concernés		
Accès à la réglementation et aux instructions et circulaires	La documentation réglementaire complète et actualisée est accessible à tous les agents concernés		
Guides de procédure	Un espace partagé (intranet ou autre) permet d'accéder aisément aux guides de procédures complets et actualisés		
Organigramme fonctionnel	Un espace partagé (intranet ou autre) permet d'accéder aisément aux fiches de contrôle précisant les modalités d'exécution des contrôles		
Formation	L'organigramme fonctionnel exhaustif et actualisé est accessible aux personnels du service et communicable éventuellement à un auditeur		
Système d'information	Un plan de formation annuel comprenant des modules de sensibilisation au contrôle interne est mis en œuvre		
	La documentation est recensée et facilement accessible		

III - TRAÇABILITÉ

CRITERES

		oui	en partie	non
Identification des acteurs	Les agents intervenants sont identifiés (sur papier ou dans le système d'information). Les règles d'accès sécurisé (identifiant et mot de passe personnels) au système d'information sont respectées.			
Traçabilité des opérations et des écritures	Les documents et les pièces justificatives sont tracés sous forme papier ou support numérique, permettant d'effectuer les vérifications.			
Traçabilité des contrôles	Les habilitations sont actualisées régulièrement.			
Archivage et sauvegarde des données comptables et des justifications	Les contrôles font l'objet d'un traçage systématique et complet. Les dispositions réglementaires d'archivage sont respectées.			
Système d'information	Un plan de continuité de l'activité dans un délai réduit pour l'ensemble du système d'information est effectif et a fait l'objet d'un test			